

<p>COMMUNE de SEYSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSES</p> <p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 3 Absents : 9 Votants : 20 Pour : 20</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSES</b></p> <p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seyses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 21 février 2018</p> <p style="text-align: right;"><b>8 MARS 2018</b> A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p>	
<p><b>ABSENTS</b> : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.</p>	
<p><b>Secrétaire de séance</b> : Alain D'ORSO</p>	
<p><b>N° 4485</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Mise en conformité des coffrets de commande d'éclairage et installation d'horloges astronomiques</b></p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 6 octobre 2017, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (5 AS 241) :</p> <p>➤ Remplacement complet du coffret suivant l'état de vétusté, de la commande et pose d'une horloge astronomique : PA Chemin de Cazejus, P39 Petit Cartan, P69 Séglia 2, P45A Sacareau, P31 Aujoulets, P43 Les jardins du tucol, P48 Bordeneuve, P28 Poumarède, P24 Moulas, P23 Boulbennes, P11A Rabi, P31A Lardit, P8 Saudrune, P35 Tucol, P44 Ensemble sportif, P68 Séglia 1, P1 Castelet, P62 piche 2, P33A savignol, P55 st ague, P20 massonné, P34B pastissé, P29 La boucherie, P6a Vieux moulin, Bourdette 3, P31C Lardit, P21 Couloumère, P2 Seysses, PB Champ du merle, P7 Galé, P46 Mérigue et P60 Bugadière.</p> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :</p> <p>TVA (récupérée par le SDEHG) : 11 909 € Part gérée par le Syndicat : 48 400 € <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 15 316 €</b> Total 75 625 €</p> <p>Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p> <p>Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve l'Avant-Projet Sommaire.</b></li> <li>• <b>Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.</b></li> </ul>

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
- 8 MARS 2018  
Affiché  
le : 8 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018,

Le Maire,  
Alain PACE

